



Les rigoles

C
A
U
E
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
10, RUE DU THÉÂTRE 66000 PERPIGNAN
T. 04 68 34 12 37 / F. 04 68 34 80 90 / cauepo@wanadoo.fr



en partenariat avec



► pour les renseignements réglementaires et administratifs, consultez :

DIREN Languedoc-Roussillon
58 avenue Marie de Montpellier - CS 79034
34965 MONTPELLIER Cedex 2
tél : 04 67 15 41 41
diren@languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr

Mairies de Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-mer, Cerbère en fonction de la parcelle concernée



réfection et création

5.3

Organismes à contacter

► pour les renseignements techniques, consultez :

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
Mas Reig
66650 BANYULS-SUR-MER
tél : 04 68 21 45 73
cru.banyuls@wanadoo.fr

GDA du Cru Banyuls
BP 67 - Route des Mas - ZA
66651 BANYULS-SUR-MER Cedex
tél : 04 68 88 12 50
gdacb@wanadoo.fr

CAUE des Pyrénées-orientales
10 rue du Théâtre
66000 PERPIGNAN
tél : 04 68 34 12 37
cauepo@wanadoo.fr

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-orientales
19 avenue de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN CEDEX
tél : 04 68 35 74 00
accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Sites classés
des vignobles de
la Côte Vermeille

guide pratique et de
recommandations



Empedrat en cours de pose : les pierres sont posées verticalement, de manière jointive

Réfection de rigoles

Lorsque des parcelles ont été laissées plusieurs années à l'abandon, il est nécessaire de procéder à une réfection des *agullas*. Leur trace reste souvent matérialisée et des vestiges d'*empedrat* ou de murettes peuvent indiquer comment elles étaient constituées.

► Les murettes servant de parois aux *agullas* sont les premiers éléments à devoir être reconstruits. Les principes de réfection sont identiques à ceux de la reconstruction des murettes.

Une attention toute particulière doit être portée aux angles et intersections (voir fiche 5.2.2) : *peus de gall*, jonction *agullas* maître et secondaires, murette de terrasse et murettes formant la paroi de l'*agulla*, ...

► Lorsque l'*agulla* ne doit pas être pavée, on réalise ensuite le *rastinyat*, maintenu de part et d'autre par des pierres plus petites, plantées verticalement. (voir fiche 5.2.1)

► Lorsque l'*agulla* doit être pavée, on réalise simultanément l'*empedrat* et le *rastinyat*. En effet, les pierres constituant le fond de l'*agulla* servent également à maintenir les pierres plantées verticalement. Pour ce faire, il faut toujours commencer par la partie la plus basse et poser les pierres en remontant. Les pierres du fond de l'*agouille* sont souvent installées perpendiculairement à la pente car elles reposent ainsi les unes sur les autres sur une plus grande surface et se maintiennent au fur et mesure de leur pose. Pour consolider l'ouvrage, on disperse ensuite de la terre sur l'*empedrat*, de sorte qu'elle s'insinue dans les interstices.

Création de rigoles

Il est parfois nécessaire de créer de nouvelles *agullas* :

à l'emplacement d'une ancienne *agulla* (reconstruction)



*En amont de la parcelle, l'*agulla* a été supprimée. Sa trace est encore visible dans le prolongement de la partie maintenue en aval.*

Il arrive que certaines *agullas* aient été supprimées mais leur trace reste encore très lisible dans le paysage (couleur au sol très différente, dans le prolongement d'une *agulla* maintenue en aval). La suppression de cette *agulla* ayant entraîné une érosion importante des sols, le propriétaire de la parcelle peut être amené à la reconstruire.

sur un nouvel emplacement

Il est primordial d'observer les chemins suivis par l'eau de ruissellement et de les suivre pour le tracé de nouvelles *agullas*.

Lorsque le réseau de collecte et d'évacuation des eaux a subi des modifications en amont, il est possible que les chemins que l'eau avait l'habitude d'emprunter (*agullas* existantes) ne lui suffisent plus. Elle suit de nouveaux itinéraires et, sur son passage, les murettes s'effondrent, le sol s'érode et le processus va croissant en descendant. Pour limiter ce phénomène, il peut être utile de créer une nouvelle *agulla*.

*L'eau s'est créé un chemin à travers les terrasses de la parcelle. Afin d'éviter que l'érosion ne s'amplifie, il faudrait envisager de réaliser une *agulla* suivant l'itinéraire tracé par le ruissellement de l'eau.*

